

Service Pénitentiaire

Prison de

Ruhengeri

f

Nom : HA BIYAKARE NDARUFITE

Origine : Rwanda Busogo

Chefferie : Bugarura Rwanzéri

Territoire : Ruhengeri

Profession : Boys chauffeurs

Nº du R.E. : 5806 - 5807

Formule dactyloscopique :

Arrêté le : 5/8/52

Condamné le : 5/8/52 à { 15 jours de S.P.P
100 Jrs Am ou 10 Jrs de S.P.S
21 Jrs F.S. sol ou 2 Jrs de C.P.C.

1/4 de peine :

Sorti le : 20/8/52 ou 30/8/52 ou 11/9/52

Transféré le :

Rapatrié le :

Expulsé le :

Décédé le :

LE GARDIEN,

P. O. Jules



Billet d'élargissement.

Le nommé HABIYAKARE
fils de Vunabandi, et de N. kieberaho
Chefferie Batagaruto, sous-chefferie Msalimu
colline Rimaga, race Muhutzi
territoire de Kuhengeri
condamné par le Tribunal de Kuhengeri
en date du 5/8/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 15 jours
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte par corps de -

Kuhengeri, le 20/8/1952

Le Gardien de Prison,

9.0 Guad

A FIN D'EMPRISONNEMENT

TRIBUNAL DE POLICE DE RuhengeriLe Juge du Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'art. 142 et suivants du Décret du 11 juillet 1923.

Requiert M. NEVEJANS Daniel C. C., gardien de la prison deRuhengeri de maintenir en détention les nommés HABIYAKARE-NDARUWITfils de Iwabandi - Mpirimpissa et de Ntirekeraho - Gavirbaoriginaire de Rwasa - Busaga, chefferie de Ausarwa - IwabereriTerritoire de Ruhengeri, District de Rwandacondamné par le Tribunal de Police de Ruhengeri en date du 5/8/52à 15 jours de servitude pénale principale;à 10 jours de servitude pénale subsidiaire, faute de payer l'amende de 100 frsdans le délai de 15 jours;à 2 jours de contrainte par corps à défaut de payer la somme de 21 frs sol.montant des frais du procès, dans le délai de 15 joursA. Ruhengeri, le 5/8/52 1952

Le Juge de Police,

Arrêté le 5/8/52N° R. E. 5806 - 5824

Billet d'élargissement.

Le nommé N'DARUITE
fils de Ngirimouny'a (ev), et de Gisimba (ev)
Chefferie Buvukeri, sous-chefferie Gasasia
colline Busogo, race muhielu
territoire de Lu hengen
condamné par le Tribunal d'police de Buhengen
en date du 5/8/52
a été élargi après avoir subi sa peine de servitude pénale de 15 jours
de servitude pénale subsidiaire de -
a (ou le) contrainte - par corps de -

Buhengen, le 20/8/ 1952
Le Gardien de Prison,

J.O me